



OR 328 CONFIDENTIEL

Genève, le 5 février 2013

A

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
Rabat

Destinataires principaux : Cab - DG8.1 - DG8.3

CC : MD - SG

Objet : Visite au Maroc du Rapporteur spécial sur la torture.

Réf : M/F n° 217 du 29 janvier 2013.

Comme suite à mon fax cité en référence, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu, cet après-midi, à sa demande, M. Orest Nowosad, responsable de la section des droits civils et politiques au sein du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et M. Sonia Cronin, fonctionnaire du HCDH ayant accompagné M. Juan Mendez, Rapporteur spécial sur la torture, lors de sa visite au Maroc du 15 au 22 septembre 2012.

A cet égard, M. Nowosad a indiqué ce qui suit :

* M. Mendez a accordé une attention particulière à chaque mot qu'il a utilisé dans son projet de rapport et ce, tenant compte de la sensibilité de la question et ses aspects géopolitiques. Ce qui explique le retard pour la finalisation du projet de rapport.

* M. Mendez souhaite vivement recevoir les observations et commentaires du Maroc avant les délais impartis et ce, afin de lui permettre de les examiner avec attention et soumettre le rapport final au Secrétariat du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) pour édition et traduction dans les six langues officielles de l'ONU.

* M. Mendez souhaite rencontrer les membres de la délégation marocaine le mardi 4 matin et ce, avant la présentation du rapport de la visite devant le CDH.

* Si le Maroc le souhaite, ses observations pourrait être annexées au rapport de la visite telles que reçues par M. Mendez.

En réaction, j'ai souligné que :

* Les différents départements marocains son en train d'examiner le projet de rapport. Leurs observations seront transmises à M. Mendez le plutôt possible.

* Les autorités marocaines considèrent ce rapport non pas comme une fin en soit, mais plutôt comme le début d'un partenariat avec M. Mendez pour la mise en œuvre de ses recommandations. C'est pourquoi M. Mendez devrait continuer à agir, notamment lors de la présentation du rapport devant le CDH le 4 mars prochain, dans le même esprit que celui ayant présidé sa visite.

* La présentation de M. Mendez ne devrait pas sortir du cadre du rapport de la visite, ni de ses termes de référence. Elle ne doit pas être utilisée pour « se rattraper », en abordant des questions non-traitées dans le rapport.

* La présentation de M. Mendez devrait refléter les aspects positifs de sa visite, notamment la liberté de mouvement dont il a bénéficié, ainsi que l'accès à tous les lieux et les personnes qu'il a souhaité. Une telle approche positive de la part de M. Mendez confortera la relation de coopération, de dialogue et de confiance instaurée depuis le début des discussions sur cette visite. Elle permettra également de renforcer la coopération du Maroc et son ouverture aux Procédures spéciales, notamment en invitant d'autres Rapporteurs à visiter le Maroc au courant de l'année 2013.

Tris Haute Coursi Serate

L'Ambassadeur, Représentant Permanent

Omar Hilale

